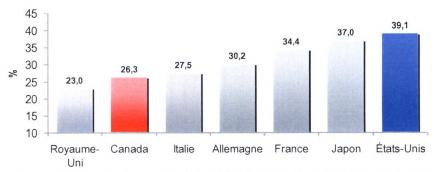


Le Canada offre un avantage fiscal global propice à l'expansion des entreprises...

- Par suite des réductions d'impôt sur les sociétés mises en œuvre par le gouvernement depuis 2006, le Canada a le deuxième taux d'imposition le plus bas des sociétés dans les pays du G-7 depuis 2014.
- Le taux fiscal complet du Canada sur le nouvel investissement d'affaires est considérablement plus bas que tous les pays du G-7*.

Comparaison à l'échelle internationale des taux globaux d'imposition des sociétés prévus par la loi en 2014



*Le taux fiscal sur le nouvel investissement d'affaires est le taux fiscal effectif marginal qui prend en compte les taux d'imposition statutaires fédéral, provinciaux et territoriaux des sociétés, les déductions et crédits disponibles dans le régime d'impôt sur les sociétés et d'autres taxes payées par des sociétés, incluant les taxes provinciales sur le capital et les taxes de vente au détail sur des intrants commerciaux.

Source : ministère des Finances du Canada, octobre 2014

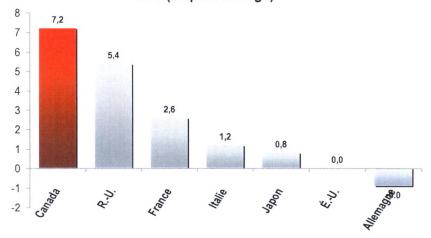
23



...avec les coûts les plus bas du G-7 pour la conduite des affaires...

 Selon l'étude « Choix concurrentiels » de KPMG, le Canada se classe au premier rang parmi les pays du G-7 où il coûte le moins cher de faire des affaires. Le Canada affiche un avantage de coût de 7,2 % par rapport aux États-Unis.

Avantage (désavantage) de coût par rapport aux États-Unis (en pourcentage)



Source: KPMG, Choix concurrentiels, 2014